

**Partie à conserver toute l'année**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE MUNICIPALE DE**  
**BRÉAL ( A conserver par chaque famille )**  
**☎ 02.99.60.39.82 - Année 2010/2011**  
**(ce n° figure dans l'annuaire à : Cantine municipale)**

**Horaires** : 7 H 30 à 8 H 30 le matin } Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi scolaires  
16 H 30 à 18 h 45 précises le soir }

Merci de respecter l'horaire de fermeture : 18 H 45. Quand vous prenez vos enfants le soir, il est indispensable de faire noter le temps de présence avant de quitter la garderie.

**Tarifs horaires** : 1.83€ et 1.59€ (Et voir tarif ci-dessous si dépassement des horaires)

Le deuxième tarif est appliqué aux familles ayant un quotient social inférieur à 333€ et aux familles ayant 3 enfants (ou plus) inscrits et présents en garderie.

**Facturation minimum** : Pas de déclenchement de facture si <10 € - Cependant, cumul avec les repas.

**Paiement par chèque à la trésorerie de Plélan-le-Grand ou Prélèvement mensuel** (si vous avez rempli l'autorisation de prélèvement) ou chèques C.E.S.U uniquement pour la garderie des mois de 6 ans (dans ce cas, ne pas choisir le prélèvement mensuel.)

**Attention** : les familles n'ayant pas réglé leurs factures de l'année scolaire précédente ne pourront renouveler l'inscription à la garderie.

**Conservez vos factures**(déduction frais de garde enfants < 7 ans. **Il ne sera pas délivré de duplicata.**

**Goûter** : 0.52 € (servi uniquement aux maternelles et CP de l'école privée.)

Afin de préparer le goûter, il est impératif de connaître le nombre d'enfants, d'où la nécessité de préciser le matin au pointage s'il y a garderie le soir.

Le personnel décline toute responsabilité si votre enfant n'est pas annoncé le matin pour le soir à la garderie.

- Les **primaires du CP au CM2** doivent prévoir leur **goûter** dans leur **cartable**.

- **Ecole primaire publique** : Récréation dans la cour de l'école de 16H30 à 17H. De 17H à 17H45, « Garderie studieuse » dans deux salles de l'école primaire publique puis garderie de 17H45 à 18H45 au restaurant scolaire. La « Garderie studieuse » n'est pas une étude dirigée. Cependant, les enfants sont incités à faire leurs devoirs dans une ambiance silencieuse. A chaque rentrée, l'organisation peut être revue en fonction du nombre d'enfants.

- **Etude à l'Ecole privée** (CE1 au CM2) jusqu'à 17H45 (renseignements et paiements à l'école). Après cette heure, les enfants sont ramenés à la garderie.

**Retard** : Si vous présentez un retard, prévenir dès que possible au 02.99.60.39.82. Faire prendre votre (vos) enfant(s) par quelqu'un d'autre (précisez nom et téléphone sur la fiche d'inscription) en essayant de respecter l'horaire : **18h45**.

**Dépassement d'horaires** :

Après 18H45, chaque ¼ d'heure commencé sera facturé 1.83€ (ex : de 18H45 à 19H = 1.83€).

- N'hésitez pas à remettre **un mot signé** le matin quand l'enfant est repris le soir par quelqu'un d'autre que ses parents (sauf si c'est déjà précisé sur la feuille de renseignements en début d'année).

- Si changement d'adresse, de téléphone, ou de situation familiale en cours d'année scolaire, prévenir le personnel de la garderie afin de corriger la fiche d'inscription.

**Pour tout renseignement, s'adresser au bureau du restaurant scolaire de 8h45 à 13h30.**

**Tél. : 02.99.60.39.82. Possibilité de rencontrer M. FIERDEHAICHE le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 13h30 et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, sur rendez-vous.**

- **Ci jointe fiche de renseignements à nous retourner remplie et signée, merci.**